Discours du trône

le 17 novembre 2009

Quatrième session de la 56e législature du Nouveau-Brunswick

L'honorable
Graydon Nicholas
lieutenant-gouverneur

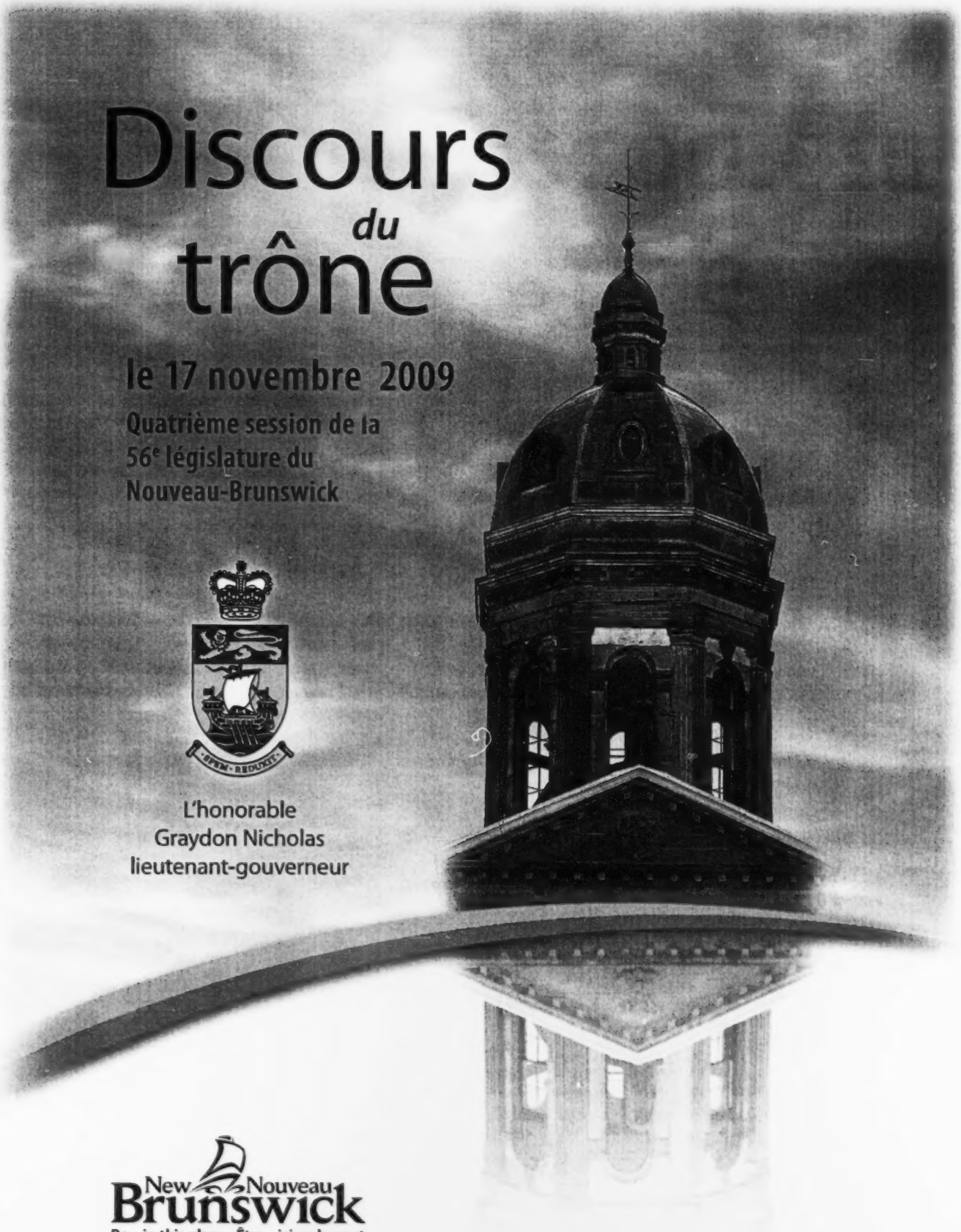

New Nouveau
Brunswick
Be...in this place • Être...ici on le peut

Discours du trône, 2009

Introduction

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, invités et compatriotes du Nouveau-Brunswick, bienvenue à l'ouverture de la quatrième session de la 56e législature du Nouveau-Brunswick.

Bienvenue, Mesdames et Messieurs.

Monsieur le président, votre gouvernement remercie l'ancien lieutenant-gouverneur Herménégilde Chiasson pour son travail exemplaire et son dévouement. Il a apporté à l'exercice de sa charge un intellect sans pareil, une grande empathie et une passion exemplaire pour la province. Qui de mieux que Herménégilde Chiasson pour accueillir les gens au Nouveau-Brunswick lors du Congrès mondial acadien cet l'été!

Célébrations

En août dernier, la province a connu un événement des plus importants avec le Congrès mondial acadien. Des milliers de gens de partout à travers le monde se sont rassemblés dans la Péninsule acadienne, ce qui a projeté le Nouveau-Brunswick sur la scène internationale. Grands et petits, jeunes et moins jeunes ont été témoins de la fierté et de la joie du peuple acadien.

En 2009, l'Ordre du Nouveau-Brunswick a été décerné à 10 nouveaux membres :

- Frederick Beairsto,
- Claudette Bradshaw,
- Elphège Chiasson,
- Thomas Condon,
- Flora MacDonald Dell,
- Shirley Downey,
- Bertrand Johnson,
- Clare Whelton-McCain,
- John McLaughlin,
- Wendy Nielsen.

L'hon. Michel Bastarache a été nommé compagnon de l'Ordre du Canada, et l'athlète Willie O'Ree, l'auteur Claude LeBouthillier et l'agronome Donald Young ont été nommés membres. Plus tôt ce mois-ci, Buzz Hargrove, ancien président du syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile, et Frank McKenna, ancien premier ministre, ont été reçus à l'Ordre du Canada à titre d'officiers.

Le 17 avril dernier, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a célébré le 40e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick.* Dans le cadre de cet anniversaire, votre gouvernement a annoncé la création d'un comité, composé de représentants de tous les ministères, qui a comme mandat d'élaborer une stratégie globale de mise en oeuvre de la *Loi sur les langues officielles* pour les cinq prochaines années.

Cette année, les Prix Dialogue du lieutenant-gouverneur ont été décernés à Edouard Allain, à Rollande Landry, à James Lockyer, à Radio-Canada Acadie et à CBC Maritimes. Ces prix soulignent les efforts remarquables en faveur de la compréhension et du respect entre les deux communautés linguistiques officielles de notre province.

Votre gouvernement félicite les athlètes, les entraîneurs et les gérants d'Équipe Nouveau-Brunswick qui ont fièrement représenté notre province aux Jeux de la Francophonie de 2009 et aux Jeux d'été du Canada de 2009, à l'Île-du-Prince-Édouard, notamment Allyssa Cleaves, de St. Stephen, médaillée d'or en lutte féminine.

Aussi, meilleurs voeux à Luke Donovan et à Shawn Matheson, qui représenteront le Canada aux Jeux paralympiques de 2010, à Vancouver.

Au cours de l'année qui vient, le Nouveau-Brunswick sera le point de mire de la communauté sportive internationale : Moncton accueillera les Championnats du monde juniors d'athlétisme de l'IAAF 2010, la plus importante manifestation sportive jamais organisée au Canada atlantique.

Condoléances

Le 24 juin dernier, nous avons perdu l'un de nos plus grands pionniers de la province, Roméo LeBlanc, ancien gouverneur général du Canada. M. LeBlanc a été une figure marquante de la renaissance acadienne et un porte-parole reconnu au Canada et dans le monde pour les gens du Nouveau-Brunswick de toutes les conditions sociales.

Il était un homme passionné et rempli de convictions dont l'histoire manifeste les meilleures valeurs de notre identité acadienne, néo-brunswickoise et canadienne.

Nous rappelons le souvenir d'anciens députés provinciaux qui sont décédés cette année : le juge Lewis Ayles, Gordon Fairweather et Danny Cameron.

Aujourd'hui, nous rappelons aussi le souvenir de Louis C. Simard, qui était commissionnaire à l'Assemblée législative depuis neuf ans.

Des gens du Nouveau-Brunswick continuent de fournir leurs états de service militaire désintéressé aux quatre coins du monde. Nous honorons la mémoire de tous les membres de nos forces armées qui sont morts au champ d'honneur, notamment

- le cavalier Corey Joseph Hayes,
- le caporal Kenneth Chad O'Quinn,
- le caporal Thomas James Hamilton,
- le soldat John Michael Roy Curwin,
- le soldat Justin Peter Jones,
- le caporal-chef Charles-Philippe Michaud.

Tirer profit des possibilités aujourd'hui pour atteindre l'autosuffisance demain

Les gens du Nouveau-Brunswick sont unis par la fierté qu'ils éprouvent pour leur province ainsi que par leur conviction que nous pouvons nous surpasser, multiplier encore les perspectives et nous distinguer fièrement comme chef de file parmi les provinces.

Bien que nous ayons regagné confiance en notre potentiel au cours des dernières années, un avenir autosuffisant n'a pas toujours été à notre portée. Lorsque votre gouvernement est arrivé au pouvoir en 2006, nous étions aux prises avec une décroissance démographique et une population active en baisse. D'autres provinces devançaient le Nouveau-Brunswick en saisissant des occasions et laissaient dans leur sillage le Nouveau-Brunswick au rang des démunis.

À son arrivée au pouvoir, votre gouvernement était convaincu qu'il nous fallait faire mieux. Il nous fallait faire plus. Nous devions créer plus de possibilités : plus de possibilités de travailler, d'apprendre, de rapatrier nos jeunes et de bâtir des collectivités plus fortes et meilleures dans l'ensemble de la province. Voilà l'élément moteur du programme d'autosuffisance.

Afin de se solidariser et de mobiliser les talents et les compétences des gens du Nouveau-Brunswick, votre gouvernement a constitué la table ronde sur l'autosuffisance. Votre gouvernement tient à remercier les gens du Nouveau-Brunswick qui ont transmis leur savoir-faire à l'occasion de ces importantes discussions. La table ronde sert de cadre neutre et suivi à la promotion de l'engagement et à la formation d'un consensus sur les objectifs, les priorités et les stratégies à long terme de la province en matière d'autosuffisance.

Au cours des trois dernières années, des mesures audacieuses et résolues ont porté leurs fruits.

Malgré la perte de milliers d'emplois dans nos secteurs de l'exploitation forestière et de la fabrication, le taux d'activité en général a augmenté depuis septembre 2006. En fait, depuis trois ans, le Nouveau-Brunswick devance toutes les autres provinces et mène le pays au chapitre de la croissance de l'emploi. Le nombre d'emplois a en octobre atteint le record de 369 400.

Le taux de chômage baisse. En septembre, pour la première fois dans l'histoire de l'actuelle Enquête sur la population active, le taux de chômage du Nouveau-Brunswick a été inférieur à la moyenne nationale, exploit que nous avons répété en octobre.

Notre population augmente. Nous avons contrebalancé des années de décroissance démographique par une croissance pendant 10 trimestres de suite. La population du Nouveau-Brunswick a augmenté de plus de 4 500 personnes jusqu'à juin 2009 inclus, et nous continuons de nous employer à atteindre notre objectif de 6 000 personnes de plus d'ici à la fin de l'année.

L'immigration joue un rôle important dans la croissance de notre économie. Une initiative d'une valeur de 10 millions de dollars en matière d'immigration des francophones a été annoncée. Le Secrétariat de la croissance démographique gérera le fonds visant à attirer, à intégrer et à conserver des immigrants francophones. Le financement viendra en aide aux collectivités qui ont été touchées par un déclin de population et servira à appuyer plusieurs activités stratégiques qui seront clés pour le succès du programme d'immigration francophone.

La littératie chez nos enfants s'améliore. En 2009, 82 % des élèves du programme d'anglais principal et 85 % des élèves du programme d'immersion en français ont atteint ou dépassé les attentes en lecture. Parmi les élèves francophones, les résultats en lecture ont augmenté de 14 points de pourcentage en 2009, par rapport à 2006.

La fiscalité s'allège. Le Plan de réduction des impôts se traduira par des économies qui finiront par dépasser 380 millions de dollars par année. Le 1er juillet, les gens du Nouveau-Brunswick ont connu une première réduction d'impôt et en connaîtront d'autres le 1er janvier 2010. En réduisant les impôts dans une période où les entreprises et les particuliers sont particulièrement soucieux de réduire leurs coûts, le Nouveau-Brunswick sera encore plus compétitif dans ses efforts pour attirer de nouveaux résidents et de nouveaux investissements.

De grands progrès ont été réalisés, mais il faut faire davantage. Votre gouvernement continuera de prendre appui sur les succès récoltés pour tirer profit des possibilités aujourd'hui afin d'atteindre l'autosuffisance demain.

Occasion propice

Quand un gouffre nous sépare de notre destination, il faut plus que des pas hésitants pour le franchir. Il faut du courage, de la conviction et la volonté de saisir l'occasion de faire un pas de géant.

Il y a 225 ans, voilà l'état d'esprit qui a inspiré des gens comme Edward Winslow à préconiser la création du Nouveau-Brunswick. C'est ce qui a inspiré des gens du Nouveau-Brunswick comme Tilley, Wilmot et Fisher à faire du Nouveau-Brunswick un chef de file dans un nouveau dominion.

Le programme Chances égales pour tous, de Louis Robichaud, a été motivé par le même désir impérieux de nous affranchir de notre état antérieur pour nous réaliser pleinement. C'est d'ailleurs avec courage et conviction que Richard Hatfield a mené le travail à bonne fin.

Dans l'histoire de notre province, nous avons connu des circonstances où, selon les célèbres propos de Louis Robichaud, le Nouveau-Brunswick ne pouvait pas attendre.

C'est dans le même état d'esprit que nous avons fait de grands pas vers notre destination, un Nouveau-Brunswick autosuffisant, mais il reste aujourd'hui des gouffres qui ne sauraient être franchis d'un pas hésitant.

Nous sommes en concurrence féroce pour tirer parti des perspectives économiques afin de ramener nos travailleurs et travailleuses au bercail et d'attirer des gens au Nouveau-Brunswick. Partout en Amérique du Nord, les autorités veulent regagner le terrain qu'elles ont perdu à cause du récent repli économique. Tout le monde cherche à mettre les atouts dans son jeu.

Au Nouveau-Brunswick, nous n'avons ni le gaz extracôtier de la Nouvelle-Écosse ni le pétrole extracôtier de Terre-Neuve. Nous devons trouver des façons innovatrices d'être plus compétitifs, de générer des recettes, de réduire la dette et de créer une plus grande marge de manoeuvre financière pour les gens du Nouveau-Brunswick. Il nous faut également des tarifs d'électricité moins élevés.

Nos tarifs d'énergie ne sont tout simplement pas compétitifs. Ils rendent plus difficile la tâche d'attirer des investissements et ils nous ont déjà fait perdre des milliers d'emplois dans nos usines et notre secteur de la fabrication. La perte de ces emplois est un lourd sacrifice pour les familles et les collectivités touchées.

Afin de contenir l'escalade des tarifs d'énergie, votre gouvernement a, il y a deux ans, plafonné à 3 % par année, pendant trois années, les hausses des tarifs d'électricité. Toutefois, ce n'était qu'une solution temporaire.

Dans l'ensemble de la province, les familles cherchent à tirer le maximum de leurs budgets, que ce soit pour acheter leur première demeure, investir dans l'éducation des enfants ou simplement subvenir aux nécessités de la vie. La hausse des tarifs d'énergie grève nos budgets familiaux.

Au nom de l'avenir que nous réservons à nos enfants, nous devons réduire notre dette et réduire notre dépendance aux combustibles à base de carbone. Tout porte à croire que, dans les années à venir, les combustibles à base de carbone seront considérablement pénalisés. Votre gouvernement écarterait ce grand risque financier en se dotant d'un approvisionnement en hydroélectricité propre.

Compte tenu de l'incertitude et de l'instabilité si grande des coûts du pétrole, du gaz et du charbon, nous ne pouvons exposer les gens du Nouveau-Brunswick à un avenir si

imprévisible. Nous devons passer aux actes maintenant pour protéger la population du Nouveau-Brunswick d'une telle imprévisibilité. Voilà pourquoi votre gouvernement a signé, pour obtenir des tarifs d'énergie réduits, un protocole d'entente entre Hydro-Québec et Énergie NB.

Le protocole d'entente nous donne la chance de saisir une occasion en or.

Environ 4,8 milliards de dollars, ou près de 40 %, de la dette provinciale serait radiée, et les gens du Nouveau-Brunswick trouveraient leur compte dans le plus gros paiement de dette de l'histoire de la province.

Les ménages du Nouveau-Brunswick profiteraient du gel de leurs tarifs d'énergie pendant cinq ans plutôt que de subir des augmentations annuelles de 3 % au minimum. Le ménage moyen qui se chauffe à l'électricité réaliserait des économies d'environ 1 400 $ au cours de cette période et de 465 $ chaque année par la suite. Une fois la période de cinq ans terminée, les tarifs d'énergie n'augmenteront qu'en fonction de l'inflation et des nouveaux besoins en matière de production.

Les tarifs industriels au Nouveau-Brunswick seraient réduits pour atteindre la parité avec ceux du Québec, qui sont parmi les plus bas du continent. Les réductions de tarifs, pouvant atteindre 30 %, permettraient de sauvegarder les emplois existants dans nos industries de la fabrication et de l'exploitation forestière, ce qui profitera à des milliers de travailleurs et travailleuses au Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à leurs familles. Tout aussi important, les tarifs réduits accroîtraient la compétitivité du Nouveau-Brunswick pour ce qui est d'attirer des investissements et de créer de nouvelles perspectives d'emploi pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Si l'occasion est saisie et que notre dépendance aux combustibles à base de carbone est réduite, le Nouveau-Brunswick pourra, au titre du protocole d'entente, faire d'importants progrès dans la protection de l'environnement.

En application du *Plan d'action sur les changements climatiques*, votre gouvernement avait pour objectif, d'ici à 2012, de réduire aux niveaux de 1990 les émissions de gaz à effet de serre. Le protocole d'entente permettrait de surpasser cet objectif en réduisant de 6 % les émissions par rapport aux niveaux de 1990. La réduction répondrait aux normes nationales du Protocole de Kyoto, ce qui placerait le Nouveau-Brunswick à l'avant-garde dans l'atténuation des changements climatiques.

La fermeture des installations alimentées au charbon assurera une réduction importante des émissions de mercure, ce qui permettra à la province de surpasser ses engagements nationaux et internationaux. La mise hors service des chaudières de Grand Lac, annoncée plus tôt cette année, aura pour effet de réduire de 85 %, par rapport aux niveaux de 1998, les émissions de mercure dans la province.

La réduction accélérée des émissions de dioxyde de soufre dépassera largement celle prévue dans les engagements pris à Saint John en septembre par les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'est du Canada.

Hydro-Québec est reconnue en tant que chef de file mondial dans le domaine de l'énergie renouvelable. Son *Plan d'action de développement durable* fait profession de son engagement en faveur de la gestion écologiquement rationnelle et confirme son intention d'élargir son portefeuille de sources d'énergie renouvelable, surtout l'énergie éolienne.

En outre, la législation qui sauvegarde le sol, l'air et l'eau du Nouveau-Brunswick s'appliquerait aux activités d'Hydro-Québec, tout comme elle s'applique à Énergie NB et aux autres industries du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement reconnaît que l'entreprise de service public appartient aux gens du Nouveau-Brunswick et il veut entendre leurs observations à cet égard. Afin d'assurer une diligence raisonnable et de faire intervenir directement les parties prenantes, la loi instituant le cadre réglementaire sera soumise à l'étude et à l'apport d'un comité parlementaire. Outre le comité, les parlementaires ont un rôle important à jouer pour ce qui est de faire entendre le point de vue des gens de leurs circonscriptions dans le débat sur les nombreuses modifications législatives nécessaires à la mise en oeuvre du protocole d'entente.

Des tarifs d'électricité bas et plus prévisibles, une réduction énorme de la dette et l'immense avantage pour la population du Nouveau-Brunswick de respirer un air plus sain : voilà des changements positifs. Cependant, nous sommes fiers aussi de ce qui ne changerait pas.

Énergie NB demeurerait une compagnie distincte dont le siège social serait ici à Fredericton. Les gestionnaires seraient des gens du Nouveau-Brunswick, de même que le personnel. Votre gouvernement est fier du travail extraordinaire de ce personnel. Nous le remercions de tout ce qu'il a réalisé et de tout ce qu'il continuera de réaliser. Sa réputation et son dévouement ont rendu possible l'occasion exceptionnelle qui nous est offerte. Nous sommes convaincus que, dans la nouvelle étape qu'elle aborde, Énergie NB continuera de fonctionner selon les mêmes normes élevées et de fournir avec fiabilité de l'électricité à des tarifs abordables.

Votre gouvernement tient à saluer en particulier les gens de Dalhousie, où la centrale sera progressivement mise hors service pour fermer en juin 2010. Des efforts sont déjà déployés afin de cerner de nouvelles possibilités de travail pour les gens de la collectivité, et ces efforts continueront pendant une bonne partie de l'année prochaine. De même, à Grand Lac où la centrale ferme en juin 2010, votre gouvernement travaille déjà de concert avec les dirigeants communautaires pour cerner le plus tôt possible des possibilités de développement économique.

Même si nous entendons souvent le contraire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, selon le protocole d'entente, aurait encore entière compétence sur ses politiques et règlements en matière d'énergie. L'industrie de la production et du transport d'électricité continuerait d'être réglementée, tout comme dans les nombreuses autres provinces qui ne sont pas propriétaires de leur entreprise de service public.

Par exemple, le Nouveau-Brunswick continuerait à prendre les décisions sur des questions telles que l'aménagement de nouvelles installations en matière d'énergie. Le Nouveau-Brunswick jouit toujours de la situation géographique, du bassin de main-d'oeuvre en expansion et des impôts moins élevés qu'il faut pour encourager le lancement de projets relatifs à l'énergie et renforcer le carrefour énergétique. Maintenant, grâce à l'entente proposée, une baisse importante des tarifs d'électricité nous mettrait dans une position encore plus avantageuse pour attirer des investissements dans le secteur de l'énergie.

Votre gouvernement se réjouit aussi de l'annonce récente voulant que l'Île-du-Prince-Édouard ait amorcé des discussions officielles avec Hydro-Québec. La mise en valeur du Nouveau-Brunswick comme carrefour énergétique serait renforcée par le protocole d'entente avec Hydro-Québec, et la collaboration continue avec l'Île-du-Prince-Édouard dans le secteur de l'énergie serait à l'avantage des trois provinces.

La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick continuerait de réglementer la tarification, tout comme elle le fait aujourd'hui. Dans cinq ans, toute augmentation découlant de nouveaux besoins en matière de production et allant au-delà des blocs patrimoniaux serait soumise à l'approbation de la Commission de l'énergie et des services publics.

De plus, le Nouveau-Brunswick aurait libre accès au réseau de transport de la province.

L'engagement du Nouveau-Brunswick à devenir un chef de file au chapitre de la conservation de l'énergie sera encore plus important que jamais. Depuis le lancement d'Efficacité NB, le rendement énergétique de plus de 10 000 résidences dans la province a été amélioré. Des mesures incitatives d'une valeur de 17,5 millions de dollars ont mené à des investissements de plus de 115 millions dans les améliorations de l'efficacité énergétique.

La réduction annuelle des gaz à effet de serre qui découle des mesures équivaut à la mise hors circulation de plus de 13 000 voitures pendant un an. En mai, les Prix du premier ministre pour l'efficacité énergétique ont été présentés pour la première fois afin de souligner l'innovation et le leadership dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Votre gouvernement prêche par l'exemple en investissant plus de 300 millions de dollars dans la construction durable, ce qui jette une base solide pour la nouvelle politique de bâtiments durables qui sera présentée au cours de la session.

En prenant des mesures afin de réduire notre consommation d'énergie, le Nouveau-Brunswick maîtrisera mieux sa demande d'énergie dans l'avenir.

En sautant hardiment sur l'occasion qui se présente de recentrer le secteur de l'énergie dans la province, le Nouveau-Brunswick profitera d'une croissance de l'emploi, de la réduction des tarifs d'énergie pour les gens du Nouveau-Brunswick et de l'amélioration générale de la situation économique actuelle et future. Cette occasion offre à la province un important avantage concurrentiel dans une période où chaque collectivité territoriale fait tout pour s'en trouver un.

Saisir toutes les occasions de créer des emplois

Le Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick, conjugué à des tarifs d'électricité qui comptent parmi les plus bas du pays en application du protocole d'entente, fait en sorte que le moment ne peut être mieux choisi pour faire des affaires au Nouveau-Brunswick et pour réorienter Entreprises Nouveau-Brunswick. Le ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick a reçu du milieu des affaires d'importantes et précieuses recommandations à l'égard du développement économique du Nouveau-Brunswick. Son ministère et lui fourniront au gouvernement une liste des recommandations qui serviront de fondement à un nouveau plan opérationnel pour Entreprises Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement a établi une nouvelle Agence de développement économique du Nord basée à Bathurst afin de relever les défis uniques de cette région. Grâce à un engagement plus grand du secteur privé, le gouvernement aura une meilleure occasion d'assurer la création de nouveaux outils et de nouvelles mesures incitatives visant à attirer plus d'investissements et à développer des industries clés pour l'avenir. Entreprises Nouveau-Brunswick nommera sous peu le nouveau sous-ministre adjoint pour l'agence à Bathurst.

Le nouveau plan d'action pour le Nord, qui sera dévoilé bientôt, sera un outil crucial afin de développer le nord du Nouveau-Brunswick, d'ouest en est. À cette fin, le Fonds de développement économique du Nord, d'une valeur de 50 millions de dollars, ainsi que l'Initiative d'infrastructures pour le nord du Nouveau-Brunswick, d'une valeur de 100 millions de dollars, aideront également à diversifier l'économie.

Puisant dans le fonds, votre gouvernement a fait en juin dernier des investissements importants pour le Nord, se chiffrant à 20,4 millions de dollars, afin d'agrandir et d'améliorer les installations au port de Belledune. Après l'achèvement des travaux, les améliorations permettront au port de jouer un rôle encore plus grand dans la diversification de l'économie du Nord ainsi que de rendre notre province autosuffisante.

La réduction des impôts et des tarifs d'électricité promet de rendre le Nouveau-Brunswick encore plus intéressant aux yeux des investisseurs. Entreprises Nouveau-Brunswick examine actuellement le budget de 30 millions de dollars pour les subventions stratégiques, afin de cerner des solutions de rechange plus efficaces qui

compléteront les nouvelles mesures incitatives. De plus, un modèle de prestation faisant appel au secteur privé pour les prêts d'aide aux petites entreprises est en voie d'élaboration. Le gouvernement et le secteur privé seront représentés au Conseil de développement industriel du Nouveau-Brunswick restructuré. Une consultation des parties prenantes est en cours relativement à la nouvelle structure.

Grâce aux changements, Entreprises Nouveau-Brunswick pourra prendre appui sur son impressionnant bilan pour ce qui est de favoriser le développement économique, d'inciter des entreprises à s'établir et à prendre de l'expansion dans notre province et d'attirer de nouveaux emplois et investissements dans nos collectivités.

Votre gouvernement a aidé des centaines et des centaines de compagnies à demeurer en affaires, à conserver des emplois au Nouveau-Brunswick et à en créer de nouveaux.

Possibilités dans tous les secteurs

Pour que tous puissent tirer avantage de nouvelles possibilités, les collectivités doivent s'interrelier et s'ouvrir au reste du monde.

Rien que cette année, votre gouvernement a investi près de 386 millions de dollars en travaux routiers, ce qui a donné lieu au revêtement de 465 km de route, à la pose d'enduit superficiel sur 590 km et à des travaux liés à 67 ponts. Voilà de très bonnes nouvelles pour les collectivités qui profiteront des routes améliorées et pour les centaines de personnes au Nouveau-Brunswick qui travaillent sur les chantiers.

En 2009, les interconnexions ne sont pas qu'une affaire de routes. D'ici à juillet 2010, tous les ménages néo-brunswickois auront l'accès Internet haut débit à prix abordable. De plus, Fredericton et Saint John sont les premiers centres au Canada où la technologie de la fibre optique jusqu'au domicile sera à la portée de l'ensemble de la population.

Agriculture, aquaculture et pêches

Les industries de l'agriculture et de la pêche continuent d'être les piliers de nombreuses collectivités rurales du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement travaillera de concert avec l'industrie, les institutions financières et les partenaires fédéraux pour améliorer l'accès à l'aide financière.

Comme suite au Sommet de l'aquaculture du Nouveau-Brunswick de 2009, votre gouvernement achèvera la mise au point de stratégies sectorielles qui appuieront le développement continu et durable du secteur de l'aquaculture et de nos collectivités côtières.

Industrie axée sur la forêt

Le protocole d'entente avec Hydro-Québec a été accueilli comme un grand bond en avant pour notre secteur forestier.

Peter Gordon, de Papiers Fraser, a dit que le protocole d'entente donne à l'entreprise accès à des tarifs d'énergie dont profitent déjà ses concurrents directs au Québec, en Colombie-Britannique et aux États-Unis, qu'il lui donne l'occasion de soutenir la concurrence et d'attirer de nouvelles affaires dans la province.

Kelly Shotbolt, président et chef de la direction de Flakeboard, a parlé des effets que le protocole d'entente aurait sur le personnel ; selon lui, l'entente contribuera largement à maintenir en poste les vaillants employés qui font le succès de l'exploitation et à promettre la compagnie à un brillant avenir au Nouveau-Brunswick.

Pas plus tard qu'hier, 120 travailleurs et travailleuses de Papiers Fraser, à Plaster Rock, sont retournés au travail lorsque la scierie a repris ses activités. Votre gouvernement a été fier d'aider Fraser à affranchir sa scierie de la dépendance au mazout et à réduire de 20 % ses frais de conversion. Grâce aux tarifs réduits d'électricité qui sont proposés, l'avenir de Fraser et de ses effectifs est encore plus prometteur.

De plus, votre gouvernement se prépare aux perspectives de demain. En janvier 2009, une nouvelle formule d'aménagement à long terme pour les forêts de la Couronne a été dévoilée. L'investissement annuel total dans la sylviculture sur les terres de la Couronne se chiffre maintenant à plus de 25 millions de dollars.

Dans les collectivités qui se retrouvent avec des actifs industriels inutilisés, votre gouvernement recherche des investissements afin de remettre en valeur ces actifs et de remplacer les emplois et les revenus perdus. Votre gouvernement ne voit pas de bâtiments à l'abandon mais de nouvelles possibilités à saisir.

Tourisme

Malgré le ralentissement économique, le secteur touristique du Nouveau-Brunswick a obtenu des résultats positifs cette année, puisque de nombreuses attractions de premier plan de la province ont été plus achalandées.

Le Nouveau-Brunswick a été le fier hôte du quatrième Congrès mondial acadien cet été dans la Péninsule acadienne. L'événement de trois semaines a connu un succès sans pareil auprès de plus de 220 000 personnes qui ont participé aux activités et de plus de 50 000 personnes qui ont participé au tintamarre. Votre gouvernement a contribué pour 1,8 million de dollars au Congrès mondial de 2009 afin d'assurer son succès, et les retombées économiques en sont la preuve. Par ailleurs, le travail est déjà entamé pour le prochain congrès de 2014, dans le nord-ouest de la province.

Ensemble, votre gouvernement et l'industrie touristique feront fond sur le succès récolté et lanceront en 2010 une nouvelle stratégie touristique provinciale.

Patrimoine et arts

Notre communauté culturelle créative joue un rôle important dans l'identité du Nouveau-Brunswick et dans notre économie.

Puisque le Nouveau-Brunswick peut maintenant s'appuyer sur une politique culturelle et une politique du livre, l'élaboration d'un plan d'action pour améliorer le statut de vos artistes est une suite logique aux récents développements visant à appuyer les arts et la culture.

Le gouvernement formera un groupe de travail du premier ministre sur le statut socioéconomique de l'artiste, qui devra formuler des recommandations qui permettront de valoriser l'apport des artistes à la société et d'améliorer leur situation socioéconomique.

Créer des occasions dans un contexte financier problématique

Grâce au *Plan pour une économie plus forte,* le Nouveau-Brunswick a été l'une des premières autorités en Amérique du Nord à faire face à la crise économique.

Le budget provincial qui sera déposé le 1er décembre fera la démonstration d'un leadership solide dans un contexte économique difficile. Votre gouvernement maintient son engagement à l'égard de la responsabilité financière et du rétablissement de l'équilibre budgétaire au moyen de compressions régulières — annuelles — des dépenses. Afin que l'appareil gouvernemental fonctionne de la manière la plus efficiente et efficace possible, votre gouvernement déposera la *Loi de l'Agence des services partagés du Nouveau-Brunswick*, en vue de constituer un nouvel organisme chargé de fournir, à l'interne, des services communs essentiels au fonctionnement de l'appareil gouvernemental, à un coût moins élevé pour les contribuables.

Créer les possibilités ensemble

Votre gouvernement reconnaît que, pour trouver notre chemin et arriver à bon port, tous les gens du Nouveau-Brunswick doivent avoir l'occasion d'être de la partie.

Les mesures que votre gouvernement a prises contribuent à réduire les pressions sur le portefeuille des gens du Nouveau-Brunswick. Le plan de réduction des impôts permet aux gens du Nouveau-Brunswick d'économiser grandement, et l'entente avec Hydro-Québec susciterait des tarifs d'électricité plus bas et plus prévisibles pour les gens du Nouveau-Brunswick qui tentent d'en obtenir plus pour leur argent. Le programme de supplément amélioré de chauffage en cas d'urgence annoncé récemment fournira jusqu'à 550 $ en fonds d'urgence aux ménages du Nouveau-Brunswick admissibles.

Toutefois, il faut faire davantage pour créer des perspectives à long terme ; il faut un itinéraire plus ambitieux. Au cours de l'année écoulée, votre gouvernement a collaboré avec des partenaires du secteur privé et du secteur communautaire sans but lucratif à l'élaboration d'un plan de réduction de la pauvreté pour le Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement tient à remercier de leur leadership les coprésidents, Gerry Pond et Léo-Paul Pinet, ainsi que les personnes qui ont fait part de leurs connaissances et, surtout, les 2 500 personnes du Nouveau-Brunswick qui ont communiqué leurs expériences, leur passion et leurs idées.

Ensemble pour vaincre la pauvreté

La semaine dernière, les travaux des personnes en question ont abouti à un remarquable consensus et à la signature de *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion socioéconomique du Nouveau-Brunswick.* Ce plan donne la voie à suivre pour réduire la pauvreté et créer des possibilités dans nos collectivités. Grâce au plan, l'aide sociale sera transformée de manière à soutenir et à favoriser l'inclusion économique et sociale, au lieu de punir les personnes qui désirent travailler.

Il est depuis longtemps inacceptable que, dans une société aussi avantagée que la nôtre, des gens sont censés subsister avec moins de 300 $ par mois. Au cours de la session, votre gouvernement annoncera une augmentation immédiate de 80 % pour le groupe en question. D'autres programmes seront repensés et bonifiés dans les années à venir.

La directive sur les unités économiques est depuis longtemps considérée comme une entrave à l'inclusion sociale pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Votre gouvernement annoncera des changements immédiats pour que plus de gens au Nouveau-Brunswick qui vivent dans la pauvreté puissent profiter de la compagnie de parents et d'amis ainsi que des économies réalisées par la mise en commun des dépenses avec ceux-ci.

Tous les secteurs ont convenu de collaborer à un nouveau régime universel abordable de médicaments sur ordonnance pour que les personnes du Nouveau-Brunswick qui ne vivent plus dans la pauvreté n'aient pas à choisir entre un emploi et leur carte d'assistance médicale. Votre gouvernement prolongera pour une période allant jusqu'à trois ans les prestations de soins de santé des gens qui font la transition de l'aide sociale au marché du travail en vue de la mise en œuvre progressive, à partir d'avril 2012, d'un régime de médicaments sur ordonnance pour les gens du Nouveau-Brunswick qui ne sont pas assurés.

De plus, le salaire minimum atteindra le taux moyen de l'Atlantique d'ici à septembre 2011 afin que les gens du Nouveau-Brunswick qui travaillent aient la possibilité de gagner un salaire vital. Un nouveau cadre sur les sans-abri visera à ce que tous les gens du Nouveau-Brunswick aient un toit sur la tête et un abri chaud où se réfugier.

Au cours de la session, votre gouvernement déposera aussi la *Loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants* ainsi que la *Loi sur l'inclusion socioéconomique.* Le

nouveau cadre de politique sociale, la plus importante modification législative depuis Chances égales, ouvrira la voie à une nouvelle ère de collaboration et de solutions communautaires.

D'ici à 2015, le Nouveau-Brunswick aura réalisé des progrès importants dans la réduction de la pauvreté et la promotion de l'inclusion économique et sociale ; l'objectif global est de réduire la pauvreté de revenu de 25 % et la pauvreté matérielle extrême de 50 %. Grâce au nouveau plan et à la mobilisation collective, davantage de personnes du Nouveau-Brunswick auront leur part d'un plus grand nombre de possibilités que jamais auparavant.

Enfants à risque

Le nouveau plan de lutte contre la pauvreté appuie l'engagement de votre gouvernement à donner aux enfants du Nouveau-Brunswick une vie de famille sécuritaire, stable et sûre. La phase I de notre modèle Nouvelles orientations en protection de l'enfance a fait diminuer énormément le nombre de cas et a grandement réduit le nombre d'enfants placés en foyer nourricier.

Une nouvelle loi qui sera déposée au cours de la session donnera au personnel en travail social de nouveaux outils pour intervenir plus promptement auprès des familles, avant qu'elles deviennent des cas à risque plus élevé. De plus, votre gouvernement donnera suite aux recommandations du rapport du Groupe de travail sur l'accès à la justice familiale pour assurer un accès plus rapide à la justice, une plus grande utilisation des recours extrajudiciaires au lieu des tribunaux de la famille ainsi qu'un accès plus facile à l'information et à l'aide juridiques en droit de la famille.

Collectivités des Premières nations

Dans le prolongement de l'Accord bilatéral sur l'amélioration des relations entre les Mi'kmaq et les Malécites et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, ce dernier verra à ce que les collectivités des Premières nations puissent s'ouvrir aux perspectives économiques. Des entrepreneurs et des aînés autochtones seront invités à participer à la création d'un plan directeur en vue de l'autosuffisance autochtone d'ici à 2026.

Équité salariale

La *Loi de 2009 sur l'équité salariale* entrera en vigueur en avril 2010, et les redressements de rémunération se feront progressivement pour les travailleuses des garderies, des services de soutien à domicile, des foyers de soins, des résidences communautaires et des maisons de transition.

Personnes handicapées

Le 3 décembre, le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées publiera le deuxième rapport d'étape de la Stratégie du Plan d'action sur

les questions touchant les personnes handicapées. De plus, les services au titre du Programme de soutien aux personnes handicapées seront fournis dans l'ensemble de la province d'ici à la fin de 2010 et permettront aux personnes handicapées du Nouveau-Brunswick de s'insérer pleinement dans la société.

Créer les meilleures possibilités d'apprentissage

Votre gouvernement croit que la meilleure façon de se partager les perspectives économiques est de créer les meilleures possibilités d'apprentissage.

Occasion d'apprentissage continu

Au moyen du plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick, plus de gens du Nouveau-Brunswick ont davantage accès à l'éducation et à la formation professionnelle dont ils ont besoin afin de tirer profit des perspectives économiques. Ayant aboli les exigences relatives aux contributions du conjoint et des parents pour l'obtention d'un prêt étudiant et instauré la nouvelle prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu et le nouveau Programme d'aide au remboursement, votre gouvernement contribue à améliorer l'accès aux études et à réduire la dette des étudiants et étudiantes du Nouveau-Brunswick et de leurs familles.

Au cours des deux dernières années, votre gouvernement a créé 950 nouvelles places dans nos collèges communautaires. Pendant la session, votre gouvernement mettra en place deux réseaux de collèges communautaires indépendants du gouvernement. Il déposera la *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick* pour créer des parcours de formation plus axés sur la population étudiante, mieux dotés, plus inspirés par l'esprit d'entreprise et plus adaptés aux besoins des collectivités et du marché du travail.

D'ici à avril 2010, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et le New Brunswick Community College seront chacun menés par un président et dirigés par un conseil d'administration. Le siège du NBCC sera fixé à Fredericton ; celui du CCNB, à Bathurst.

La nouvelle structure collégiale respectera la dualité linguistique, et chaque collège sera géré sur une base linguistique contribuant ainsi à favoriser l'égalité des deux communautés linguistiques officielles.

De plus, votre gouvernement élaborera et mettra en oeuvre un nouveau modèle d'apprentissage fondé sur les conclusions d'un examen externe ainsi que sur les rétroactions de la population du Nouveau-Brunswick à l'égard des recommandations formulées dans le rapport intitulé *Apprentissage NB : Structure de gouvernance proposée.*

Votre gouvernement croit que tous les gens du Nouveau-Brunswick devraient avoir la possibilité de continuer d'améliorer leurs compétences, peu importe leur âge. Cet automne, votre gouvernement a aboli les droits liés aux cours de rattrapage scolaire donnés le soir dans les collèges communautaires et, pendant la session, il rendra publics les cibles et un plan d'action relativement à la mise en oeuvre d'une stratégie d'alphabétisation des adultes qui ouvrira la voie à une stratégie provinciale d'alphabétisation plus vaste, laquelle restera à mettre au point.

Plus de 30 initiatives seront financées sur le nouveau programme Compétences essentielles au travail, afin de donner rapidement la possibilité aux travailleurs d'améliorer leurs compétences professionnelles. En outre, le programme fédéral-provincial Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, dans les collectivités touchées par des redimensionnements importants ou des fermetures, a été prolongé de trois autres années.

Créer des possibilités dans les écoles du Nouveau-Brunswick

Votre gouvernement continue de créer des possibilités dans les écoles du Nouveau-Brunswick. Près de 85 % des mesures prévues dans *Les enfants au premier plan* sont en chantier, et, cette année, votre gouvernement poursuivra la mise en oeuvre du plan en mettant l'accent sur l'intervention précoce, la littératie, les services intégrés et les résultats scolaires.

Votre gouvernement a investi 32 millions de dollars de plus dans l'inclusion scolaire et il continue de donner suite aux recommandations du rapport MacKay. Un nouveau modèle de prestation intégrée des services sera mis à l'essai dans le cadre de la réponse de votre gouvernement au rapport intitulé *Connexions et déconnexion.* Ensemble, nous nous employons à veiller à ce que tous les enfants reçoivent le soutien dont ils ont besoin.

Dans la foulée de nos résultats records en littératie, votre gouvernement mettra en oeuvre le programme de Centres de littératie pour les enfants dans les deux secteurs de l'éducation. En exécution du programme, des partenaires commerciaux et communautaires détacheront du personnel et affecteront des ressources pour aider les enfants à lire dans les écoles de la province.

Après une année seulement de la mise en œuvre du programme de français intensif, 58 % des classes anglophones de 5^{e} année sélectionnées dans une enquête aléatoire ont atteint ou dépassé le niveau de compétence visé. Cette année verra la première rentrée du nouveau programme d'immersion française de 3^{e} année en septembre 2010.

En juin dernier, la Commission sur l'école francophone a été créée en réponse à l'un des engagements du plan sur l'éducation, *Les enfants au premier plan.* Par conséquent, le gouvernement, en partenariat avec la communauté francophone, a mis en place un comité qui assurera le suivi des recommandations. Comme mesure

importante de suivi, une contribution financière a déjà été annoncée pour la mise en oeuvre d'une politique linguistique et culturelle.

Votre gouvernement tient à remercier le commissaire, Gino LeBlanc, de son travail acharné et de son dévouement à l'égard de la création du partenariat novateur en matière d'éducation.

Votre gouvernement reste fidèle à son engagement de donner à plus d'élèves au Nouveau-Brunswick la possibilité de découvrir ce qu'ils aiment faire. Depuis 2006, plus de trois douzaines de nouveaux cours de métier ont été ajoutés dans les écoles secondaires, et votre gouvernement continuera de créer de nouvelles possibilités dans les métiers.

Le Nouveau-Brunswick est un chef de file national en matière d'innovation en éducation. Cette année, votre gouvernement et Microsoft, par l'intermédiaire du programme Partenaires de Microsoft en apprentissage, se sont engagés à créer deux zones d'apprentissage : l'une à Balmoral et l'autre à Fredericton. L'entente est une première canadienne et offre à nos enfants des possibilités d'apprentissage qui sont parmi les meilleures du pays.

Après avoir constaté l'incidence qu'ont sur nos enfants et nos collectivités les 51 nouvelles écoles communautaires du Nouveau-Brunswick, l'UNESCO a adopté le modèle néo-brunswickois de l'école communautaire pour son réseau mondial d'écoles internationales. Nous n'aidons pas seulement à créer des possibilités d'apprentissage chez nous. Nous en créons aux quatre coins du monde.

Meilleures possibilités dès le départ

Votre gouvernement a comme engagement de fournir les meilleures possibilités d'apprentissage dès le départ dans la vie.

En application des engagements présentés dans *Ensemble pour vaincre la pauvreté,* votre gouvernement déposera une nouvelle *Loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants,* afin que les enfants du Nouveau-Brunswick aient le meilleur départ possible dans la vie. D'ici à 2015, votre gouvernement fera les investissements nécessaires dans le secteur de l'apprentissage précoce et de la garde d'enfants afin que 20 % au moins des nourrissons du Nouveau-Brunswick et la moitié des enfants de 2 à 5 ans aient accès à une place dans un lieu d'apprentissage précoce agréé.

En guise de préparation aux possibilités accrues en matière d'apprentissage précoce, votre gouvernement a instauré deux nouveaux programmes d'études pour l'apprentissage précoce et la garde de jeunes enfants : un programme d'études en français élaboré par l'Université de Moncton et un programme d'études en anglais élaboré par l'Université du Nouveau-Brunswick.

La mesure rejoint les propositions de la Commission sur l'école francophone qui recommande que le dossier de la petite enfance tienne compte de la réalité linguistique et que les programmes soient élaborés en conséquence.

Offrir une chance égale à tous d'accéder à des soins de santé et à des soins aux personnes âgées de qualité

Du fait d'investissements records, la viabilité des soins de santé est assurée pour les générations futures. La transition de huit régies régionales de la santé à deux aura permis de réaliser des gains d'efficience, de renforcer la collaboration et de réduire les dépenses administratives.

La nouvelle structure met le patient au premier plan tout en respectant les langues officielles et les collectivités où les régies ont compétence.

Depuis octobre 2006, le Nouveau-Brunswick a procédé au recrutement net de 153 nouveaux médecins, et, selon Statistique Canada, plus de 90 % de la population du Nouveau-Brunswick a accès à un médecin de famille.

Les nouveaux médecins contribuent énormément à la réduction des temps d'attente. Les temps d'attente pour une chirurgie ont chuté de 24 % entre juin 2008 et juin 2009. Pour les chirurgies liées à un cancer, le temps d'attente moyen est passé de 18 à 14 jours.

Pour que le Nouveau-Brunswick soit mieux en mesure de répondre à des situations de traumatisme, le D[r] Marcel Martin, nouveau directeur médical du programme provincial de traumatologie, dirigera l'élaboration et la mise en oeuvre d'un réseau intégré et coordonné de traumatologie pour la population du Nouveau-Brunswick.

L'année dernière, le Nouveau-Brunswick est devenu la deuxième province seulement à permettre aux pharmaciens de prescrire des médicaments dans certaines situations. Ce rôle élargi se traduit en une plus grande commodité pour les patients, une plus grande facilité de renouvellement et une économie globale de temps dans le traitement des changements d'ordonnance.

La proclamation plus tard cet automne de la *Loi sur les sages-femmes* facilitera l'insertion et la transition ordonnées des sages-femmes et offrira plus de choix aux futurs parents du Nouveau-Brunswick. Les régies régionales de la santé seront en mesure de recruter et d'engager des sages-femmes avant la fin de l'année financière en cours.

Votre gouvernement lancera officiellement, au cours de l'année qui vient, le premier volet du système « Un patient, un dossier » pour toute la population du Nouveau-Brunswick. Après sa mise en oeuvre intégrale, le système « Un patient, un dossier »

profitera aux gens du Nouveau-Brunswick en fournissant tous les renseignements pertinents aux cliniciens qui dispensent les soins et les services de santé.

Par de meilleurs services, de nouvelles équipes de fournisseurs de soins de santé et de nouveaux cadres de prestation de soins de santé, votre gouvernement a comme engagement d'offrir à tous les gens du Nouveau-Brunswick un chance égale d'accéder à des soins de santé de qualité, qu'ils résident dans des centres urbains ou dans des collectivités rurales.

Alors que le monde est aux prises avec la première grippe pandémique depuis plus de 30 ans, votre gouvernement fournira le vaccin anti-H1N1 à tous les gens du Nouveau-Brunswick qui le désirent. Environ 140 000 personnes du Nouveau-Brunswick ont été vaccinées jusqu'à maintenant. La récente modernisation de la *Loi sur la santé publique* améliore notre capacité de protéger la santé publique grâce à une approche axée sur les résultats comportant moins de formalités administratives et menant à de meilleures solutions pour les gens du Nouveau-Brunswick.

L'amélioration de la gestion des affections chroniques représente une des meilleures occasions pour rehausser la qualité de vie et réduire la demande d'hospitalisations, qui coûtent cher. En collaboration avec des groupes professionnels et de défense des droits, votre gouvernement présentera une stratégie de prévention et de gestion des maladies chroniques pour aider à détecter la maladie chronique, à améliorer la gestion des affections chroniques et à fournir davantage de soutien aux personnes qui vivent avec une maladie chronique.

En réponse au rapport McKee intitulé *Vers l'avenir, ensemble,* votre gouvernement présentera une stratégie provinciale en matière de santé mentale, y compris une vision et des principes directeurs en vue de revitaliser le système de santé mentale. De plus, un nouveau complexe hospitalier psychiatrique sera construit pour remplacer le Centre hospitalier Restigouche, à Campbellton, qui est vétuste.

Au cours de la session, votre gouvernement déposera la *Loi sur la surveillance pharmaceutique* en vue d'établir un réseau d'information en temps réel pour mettre en commun parmi les fournisseurs de soins de santé les antécédents de consommation de médicaments contrôlés des patients et pour favoriser des pratiques exemplaires de prescription et de dispensation. Le réseau permettra un dépistage et une gestion précoces de patients vulnérables à la pharmacodépendance. Les mesures visent à réduire le mauvais usage et l'abus de médicaments contrôlés.

Soins aux personnes âgées

Votre gouvernement a comme engagement de donner aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick la possibilité d'être autonomes plus longtemps. Le nombre d'heures de soutien à domicile par mois a été augmenté, et votre gouvernement a bonifié la rémunération et les indemnités de déplacement du personnel des services de soutien à domicile. Les actifs des personnes âgées sont maintenant protégés du calcul

des tarifs des foyers de soins, et le nombre d'heures de services en foyers de soins a augmenté.

Votre gouvernement se prépare à annoncer un plan d'envergure pour les foyers de soins, y compris un nouveau foyer de soins de 31,5 millions de dollars dans la ville de Dalhousie. Le renouvellement et le remplacement des immobilisations feront partie intégrante des efforts continus de votre gouvernement afin de respecter son engagement d'ajouter 700 lits dans les foyers de soins.

Possibilités collectives pour un avenir commun

Au cours de la session, les ministres donneront des détails sur les initiatives exposées dans le discours du trône. Des modifications de diverses lois de l'Assemblée législative seront déposées et débattues.

Un nouveau budget nous permettra de continuer à saisir davantage de possibilités économiques, à créer les meilleures possibilités d'apprentissage et à améliorer l'accès aux soins de santé et aux soins aux personnes âgées.

La mesure législative donnant suite au document *Ensemble pour vaincre la pauvreté* créera de meilleures possibilités d'inclusion sociale et économique pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Enfin, il ne fait aucun doute que le protocole d'entente en matière d'énergie avec Hydro-Québec fera l'objet d'un des débats les plus importants à se tenir à l'Assemblée législative depuis un certain temps. Ce protocole d'entente pourrait mettre le Nouveau-Brunswick en position de croissance économique remarquable et supprimer une énorme portion de la dette provinciale tout en rendant plus abordable une nécessité de la vie pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Que la divine Providence continue de bénir le Nouveau-Brunswick et sa population et qu'elle guide l'Assemblée dans ses délibérations.